

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 JANVIER 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mille quatorze, le quatorze du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Arnaud DENIS - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Monique GUILLOT.

Absent : Alain BITTAN

Secrétaire nommée pour la séance : Monique GUILLOT

=*=*=*=*=*=*=*==

Monsieur Le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une DIA concernant la vente d'une maison dans le quartier de Falot.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire apporte également une précision concernant la mise en extinction de l'éclairage public : les panneaux d'information seront à mettre en place le jour où l'entreprise VIGILEC procédera à la modification des horloges.

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR et 2 abstentions (Arnaud DENIS, Monique GUILLOT).

2 -MISE EN ENROBE PAR LE TOIT FAMILIAL DE LA VOIRIE D'ACCES A SES PAVILLONS

Il est rappelé que Monsieur TAILLARDAT, du TOIT FAMILIAL, avait rencontré le Maire et ses adjoints, pour proposer des travaux de remise en état, avec mise en enrobé, de la parcelle AB 229 H, desservant les 6 pavillons locatifs. Suite à un appel d'offres, c'est l'entreprise EIFFAGE qui réalisera les travaux, pour un montant de 6 245.00 € TTC, prestations que le TOIT FAMILIAL prendra en charge, en totalité, tout comme les frais de géomètre, qui se sont élevés à 2 594.00 €.

3 - DELIBERATION : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES N° AB 318 et AB 319 APPARTENANT AU TOIT FAMILIAL

Un exemplaire du courrier adressé en mairie par Monsieur Jean-Marc TAILLARDAT du TOIT FAMILIAL est remis aux conseillers. Il est fait état de la proposition de rétrocession concernant les deux anciennes parcelles AB 229 A et AB 229 H de 179 m² chacune. La première, renumérotée N° 319 située au fond du lotissement de Valorge, en prolongement de la voie communale ; l'autre, renumérotée N° 318 constituant la voie d'accès aux 6 pavillons de la 1^{ère} tranche. Le Conseil Municipal approuve ces deux rétrocessions aux conditions définies, à savoir un prix global de 1 euro, hors frais notariés, que la commune prendrait en charge en totalité : 7 voix POUR, 1 abstention (Martine GOBLET) 1 voix CONTRE (Arnaud DENIS).

4 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Une synthèse du rapport reçu en mairie, est remise aux conseillers. Ce rapport aurait dû être soumis à l'approbation des conseillers municipaux dans les 6 premiers mois de l'année 2013. En réalité, compte tenu de la complexité du support de saisie des données, il n'a pu être validé qu'en fin d'année soit avec 6 mois de retard. Le conseil délibère avec 9 abstentions.

5 - DEMANDE D'ACQUISITION PAR UN PARTICULIER D'UN DETACHEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 515 (TERRAIN MAZILLE)

Mr et Mme Loïc LIANGE ont adressé par courrier une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale n° 515 (terrain Mazille) d'environ 1 000 m² qui jouxte leur propriété à Falot. Le prix et la superficie exacte seront à définir. Le Conseil Municipal vote OUI à l'unanimité.

6 - SUIVI DOSSIER PLU SUITE A ARRET DE PROJET

Un exemplaire de l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles de la Loire sur l'arrêt de projet de PLU de la commune de Neaux, rendu lors de sa séance du 28 novembre 2013, est remis aux conseillers. La CDCEA a émis un avis favorable avec des réserves expresses qui demandent d'être levées. Les observations du Sous-Préfet, dans un courrier à venir, constitueront le document essentiel de cette procédure.

7 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie :
 - Les plans du géomètre concernant le déclassement des chemins sont arrivés en mairie.
 - Monsieur Daniel BEZIN, Vice-Président de la CoPLER, pour la gestion des chemins, a adressé un courrier concernant le chemin de randonnée des Crêts, inscrit au PDIPR. Monsieur Le Maire remettra à Monsieur POLETTE un cahier des charges établi par la CoPLER, afin de rendre le chemin praticable pour la randonnée.
 - Le taillage des haies a été effectué avec du retard, en raison notamment de la neige de novembre, mais le travail réalisé est satisfaisant.

- Communication :
 - Le Petit Novalien n° 12 a été distribué.

- Animations :

Le repas de Noël des Anciens, l'Arbre de Noël Communal, les vœux de la municipalité, ont eu lieu et se sont bien déroulés.

8 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Monsieur Le Maire propose une délibération concernant la DIA sur la vente de la maison DUGRAND CAMP SEC / PEYRACHON à Falot : à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.
- Une visite du moulin Berthelier est proposée aux conseillers municipaux : reste à définir une date avec Monsieur Berthelier (plutôt un samedi matin).
- Dominique GIVRE et Martine GOBLET ont assisté à une réunion de la CoPLER concernant un transfert de la compétence Urbanisme des Communes à la CoPLER.

- L'architecte conseil propose de rencontrer un représentant de la Commune : Monsieur Le Maire va prendre un rendez-vous, pour lui demander quelques conseils.
- Un courrier de Madame La Préfète au sujet d'un projet proposé aux communes, visant à améliorer la sécurité routière, est présenté au Conseil Municipal.
- Martine GOBLET parle au nom de Michel TISSOT qui conteste un contrôle dont il a fait l'objet, suite à un arrêt de travail.
- Paul MONCHANIN et Colette VIGNAND informent de leur décision d'être candidats aux prochaines élections municipales ; Dominique GIVRE ne se représentera pas, ainsi que Martine GOBLET et Hervé VALFORT.
- Le budget sera préparé par la Commission des Finances avant les élections municipales.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 MARS 2014
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf mars à 10 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Fabienne BEAUJEU Isabelle SCOMPARIN Mathieu ARSALE Nicolas CHAPON
Nicole MEYRIEUX Armelle GANDRÉ Marie-Jeanne BLANDIN Frédéric MAINAS Marie
VIDAL Jean-Marc BERNAY Paul MONCHANIN Régis ROCH - Violaine PATISSIER - Jean-
Luc LÉTANT Sandrine DAVID.

Absents :

Secrétaire nommée pour la séance : Fabienne BEAUJEU

==*==*==*==*==*==*==

Monsieur le Maire donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 23 mars 2014 et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux cités ci-dessus.

Monsieur Régis ROCH, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend alors la présidence de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

1. ELECTION DU MAIRE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Régis ROCH ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire au premier tour du scrutin.

Monsieur Régis ROCH, Maire nouvellement élu, prend alors la présidence de l'assemblée.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire précise que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints pour la commune de Neaux.

Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 3 postes d'adjoints.

3. ELECTION DES ADJOINTS

➤ *Election du premier adjoint*

Monsieur le Maire propose comme premier adjoint Monsieur Paul MONCHANIN. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Paul MONCHANIN ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé premier adjoint au premier tour du scrutin.

➤ *Election du deuxième adjoint*

Monsieur le Maire propose comme deuxième adjoint Madame Fabienne BEAUJEU. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Madame Fabienne BEAUJEU ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée deuxième adjointe au premier tour du scrutin.

➤ *Election du troisième adjoint*

Monsieur le Maire propose comme troisième adjoint Madame Marie-Jeanne BLANDIN. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Madame Marie-Jeanne BLANDIN ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée troisième adjointe au premier tour du scrutin.

4. DETERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints est un pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale. Ce pourcentage dépend du nombre d'habitants de la commune.

Pour les communes entre 500 et 1 000 habitants, les taux sont les suivants :

Maire	→	31% maximum de l'indice 1015
Adjoints	→	8.25% maximum de l'indice 1015

Monsieur le Maire propose de retenir ces taux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité du Maire à 31% de l'indice 1015 et celle des adjoints à 8.25% de ce même indice.

5. DESIGNATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET ELECTION DE LEURS MEMBRES

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes :

➤ *Commission voirie, réseaux :*

Membres : Paul MONCHANIN (Président de commission)
Marie-Jeanne BLANDIN
Jean-Marc BERNAY
Nicole MEYRIEUX
Nicolas CHAPON

➤ *Commission bâtiments communaux :*

Membres : Mathieu ARSALE (Président de commission)
Isabelle SCOMPARIN
Armelle GANDRÉ
Frédéric MAINAS
Sandrine DAVID
Fabienne BEAUJEU

➤ Commission finances :

Membres : Régis ROCH (Président de commission)
Fabienne BEAUJEU
Marie-Jeanne BLANDIN
Nicole MEYRIEUX
Mathieu ARSALE
Paul MONCHANIN

➤ Commission urbanisme :

Membres : Nicole MEYRIEUX (Présidente de commission)
Jean-Marc BERNAY
Violaine PATISSIER
Marie VIDAL
Frédéric MAINAS
Nicolas CHAPON

➤ Commission fleurissement :

Membres : Marie-Jeanne BLANDIN (Présidente de commission)
Isabelle SCOMPARIN
Armelle GANDRÉ
Nicole MEYRIEUX

➤ Commission animation, jeunesse, communication :

Membres : Sandrine DAVID (Présidente de commission)
Marie VIDAL
Violaine PATISSIER
Mathieu ARSALE
Paul MONCHANIN
Isabelle SCOMPARIN
Armelle GANDRÉ
Nicole MEYRIEUX

6. QUESTIONS DIVERSES

● **Prochain Conseil Municipal** : la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 16 avril à 20 h 00.

● **Délégués communautaires** : les délégués à la CoPLER sont au nombre de 2 pour la commune de Neaux. Il s'agit du Maire et du 1^{er} Adjoint, sauf s'ils renoncent à ce mandat. Monsieur Régis ROCH et Monsieur Paul MONCHANIN acceptent d'être conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le seize avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents :

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID et Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire présente Michel TISSOT employé aux services techniques de la commune. Celui-ci explique son travail : travaux de voirie, tonte des pelouses, entretien des massifs, plantations des fleurs, arrosage, états des lieux des salles, travaux des bâtiments, nettoyage de la mairie...

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Madame Marie-Jeanne BLANDIN sera le référent de Michel TISSOT.

Il est proposé à Mr Tissot de soumettre à Madame Blandin les différentes tâches qu'il se doit d'effectuer, et de gérer son emploi du temps mais il devra prendre en compte les reports éventuels de travaux en cas d'urgence, qui lui seront notifiés.

Monsieur le Maire présente Céline Bogniaud secrétaire de mairie, qui aura pour référent Monsieur Roch, Maire de la commune.

1. APPROBATION PV REUNION PRECEDENTE

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. VOIRIE - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COPLER

La CoPLER (Communauté de communes du Pays entre Loire Et Rhône) propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour les travaux de voirie qui serait en vigueur pour 3 années budgétaires soit 2014 - 2015 - 2016. L'objectif est le suivant : les communes qui le souhaitent se regroupent pour passer un marché et choisir une entreprise qui réalisera les travaux sur toutes les communes, afin d'obtenir un meilleur prix. Mais chaque commune signe un marché pour les travaux qui la concernent.

Dans un 1er temps, les matériaux nécessaires à l'entretien ou aux réparations de voiries ne sont pas concernés par ce groupement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à groupement de commandes et de signer la convention.

3. ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social. Le conseil d'administration du CCAS est présidé par Le Maire. Outre son président, il comprend, en nombre égal :

- Au maximum, 8 membres élus par le Conseil Municipal en son sein
- Au maximum, 8 membres nommés par Le Maire

A l'heure actuelle, le CCAS de Neaux est composé de 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par Le Maire.

Les 4 membres nommés par le Maire sont :

- Monique GUILLOT
- Nathalie DAVID
- Marie-Thérèse DALLERY
- Dominique GIVRE

Les 4 membres du Conseil Municipal sont :

- Armelle GANDRÉ
- Frédéric MAINAS
- Fabienne BEAUJEU
- Marie VIDAL

→ Approbation du conseil municipal.

Cet organisme indépendant, fonctionne avec un petit budget d'environ 2000€ annuels et quelques dons parfois effectués lors de quêtes par exemple.

Il est à noter que outre ses actions tel que le repas de Noël, le CCAS peut prêter de l'argent à des familles nécessiteuses qui devront rembourser intégralement le dépannage effectué.

4. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT RHONE LOIRE NORD

La commune de Neaux adhère au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau «Rhône Loire Nord ». A ce titre, Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres.

Le délégué titulaire est Mathieu ARSALE. Le délégué suppléant est Jean-Marc BERNAY.

→ Approbation du conseil municipal. Les réunions ont généralement lieu à Thizy (69)

5. ELECTION DES DELEGUES AU SIEL

La commune de Neaux adhère au SIEL. Elle doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres du Conseil Municipal.

Le délégué titulaire est Régis ROCH. Le délégué suppléant est Nicole MEYRIEUX.

→ Approbation du conseil municipal. Les réunions ont généralement lieu à Saint Etienne

6. ELECTION DU DELEGUE DU CNAS

La commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Cet organisme propose des actions sociales en faveur des agents (chèques vacances, tickets CESU...). Le Conseil Municipal doit désigner un représentant au CNAS parmi ses membres et un délégué des agents.

Le délégué élu au CNAS est Sandrine DAVID.

Le délégué des agents est Céline BOGNIAUD.

→ Approbation du conseil municipal.

7. DEMANDE DE DEGREVEMENT FACTURE D'EAU POUR 2 ADMINISTRÉS

La SDEI a envoyé en mairie 2 dossiers de demande de dégrèvement pour des administrés qui ont eu une fuite d'eau. Une part des factures d'eau revient à la mairie.

Le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion car il souhaite savoir ce qui a déjà été pratiqué sur la commune afin de rester dans les mêmes proportions.

Dans les deux cas, la SDEI a déjà effectué un geste commercial.

8. REDECOUPAGE DES CANTONS – PROPOSITION DE RECOURS AUPRES DU CONSEIL D'ETAT

Le redécoupage des cantons prévoit que le canton de St Symphorien de Lay soit modifié. Les communes de Saint Victor sur Rhins, Pradines et Régný vont rejoindre le nouveau canton de Charlieu ; tandis que les autres communes de notre canton vont rejoindre le nouveau canton du Coteau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un recours auprès du Conseil d'Etat pour contester ce redécoupage.

9. PROPOSITION D'ACHAT D'UN TELEPHONE ET D'UN ORDINATEUR PORTABLES POUR LE MAIRE AINSI QUE D'UN TELEPHONE PORTABLE POUR L'EMPLOYE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un téléphone et un ordinateur portables pour le Maire.

Il décide par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mathieu ARSALE, Marie VIDAL, Jean-Marc BERNAY) d'acheter un téléphone portable pour l'employé communal.

Mathieu ARSALE se charge de demander des devis après avoir effectué un état des lieux du matériel informatique, réseau internet, téléphone-fax en cours d'utilisation.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose d'acheter 3 pendules, 1 portemanteau, 1 armoire de rangement et 1 tableau d'affichage en liège. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal des plans de la commune, ainsi que les horaires d'ouverture du secrétariat. Il est demandé de préciser que d'autres horaires sont possibles sur RDV.

- Il est proposé d'aménager un guichet pour l'accueil du secrétariat → accepté à l'unanimité.
- L'annonce pour la vente d'herbe sur le terrain Mazille paraîtra avec les mêmes règles que les années précédentes, avant un changement à partir de l'année prochaine.
- L'association du carillon rhônalpin propose un concert de carillon le 2 août. Le Conseil Municipal approuve par 13 voix POUR et 1 abstention (Jean-Marc BERNAY). Il en coutera 300 € à la commune.
- Un devis pour un remplacement d'extincteur est présenté et accepté à l'unanimité (171.60 €).
- La fédération des parents d'élèves (PEEP) demande un soutien du conseil municipal pour la semaine à 4 jours → accepté à l'unanimité.
- La direction de l'école (RPIC Lay/Neaux) demande des représentants au conseil d'école. Il s'agit de Violaine PATISSIER et Armelle GANDRÉ.
- La FDSEA propose une réunion avec les agriculteurs de la commune. La liste sera faite avec Nicolas CHAPON.
- Le contrat de location du standard téléphonique est arrivé à échéance. Il est proposé de repartir sur du locatif.
- La commission voirie fera une visite de la commune le dimanche 27 avril à 9 h.
- La commission communication animation jeunesse se réunira le mercredi 23 avril à 20 h pour préparer le prochain novalien.
- Les associations de la commune demandent une réunion avec le nouveau Conseil Municipal.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 21 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MAI 2014 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absentes excusées : Armelle GANDRÉ - Marie VIDAL

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID et Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1. APPROBATION PV REUNION PRECEDENTE

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU BUDGET PAR MADAME MAGALI BUTELLE TRESORIERE

Madame BUTELLE présente les principes et le fonctionnement de la comptabilité publique :

La Trésorerie de Saint Symphorien de Lay gère les 16 communes du canton ainsi que 7 maisons de retraite. La commune de Neaux dispose de 3 budgets : un budget communal, un budget assainissement un budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le budget primitif est un budget prévisionnel, le compte administratif est l'exécution budgétaire.

Le budget primitif doit être voté au plus tard au 31 mars, sauf cette année où la date limite de vote était le 30 avril (en raison des élections municipales). Le compte administratif doit être voté au plus tard au 30 juin de l'année suivante.

Pour modifier le budget en cours d'année, il faut faire une décision modificative.

Le budget primitif, comme les décisions modificatives, doit être voté en équilibre à la fois dépenses / recettes et fonctionnement / investissement.

Les grands principes du budget :

- Annualité : du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Universalité : pas de compensation entre les dépenses et les recettes
- Sincérité : pas de surévaluation des recettes, pas de sous évaluation des dépenses
- Equilibre : dépenses / recettes investissement / fonctionnement
- Unité : un seul document

Il y a une séparation entre l'ordonnateur et le comptable qui tiennent chacun une comptabilité. L'ordonnateur (le Maire) tient le compte administratif et le comptable du trésor tient le compte de gestion.

Il y a 3 régies sur la commune :

- Une régie d'avance de 150 € en espèces pour les menues dépenses
- Une régie pour les locations des salles
- Une régie pour les photocopies, sacs poubelle, repas cantine, droits de place

Il y a plusieurs instructions comptables : M 14 pour les budgets CCAS et commune et M 49 pour le budget assainissement.

Le fonctionnement correspond à la gestion courante tandis que l'investissement correspond à une augmentation de la valeur du patrimoine de la commune.

Puis madame BUTELLE présente le budget communal.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 ET AFFECTATION DE BIENS EN INVESTISSEMENT

Plusieurs biens ont été achetés et peuvent être mis en investissement. Il s'agit d'une armoire de rangement pour le bureau des Adjoints et de 3 ordinateurs (1 fixe pour la secrétaire, ainsi que 2 portables : 1 pour le Maire et 1 pour les Adjoints). Il est proposé au Conseil Municipal de les inscrire en investissement. Pour cela, une décision modificative est nécessaire. Il convient de prendre 2 050 € sur le compte 2315 (Immobilisations en cours - installations, matériel et outillage techniques) et de mettre 430 € au compte 2184 (Mobilier) pour l'armoire et 1 620 € au compte 2183 (Matériel informatique) pour les ordinateurs.

De plus, Michel CHARTIER, conseiller général du canton de St Symphorien de Lay, propose de donner à la commune une subvention (enveloppe de solidarité cantonale) pour l'achat des ordinateurs.

→ Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité de constituer une provision pour litige de 2 000 € et de faire une décision modificative de virements de crédits : prendre 2 000 € sur le compte 61522 (entretien bâtiments) et les mettre au 6815 (provision pour litige).

4. VENTE PAR LE TOIT FAMILIAL A LA COMMUNE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNATURE DE L'ACTE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Toit Familial a proposé 2 rétrocessions de terrains à la commune dans les conditions suivantes :

- Concernant la voie desservant les 6 pavillons locatifs, représentant 179 m², cadastrée section AB n° 318, le Toit Familial a effectué à ses frais sa remise en état et va également prendre à sa charge les frais de géomètre nécessaires au découpage des parcelles.
- Concernant la parcelle de terrain située au fond du lotissement, en bordure de la voie communale, cadastrée n° AB 319, d'une superficie de 179 m², le Toit Familial est d'accord de la rétrocéder à la Commune.

Ces 2 rétrocessions se feront au prix global de 1€, hors frais de notaires qui seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cet acte à l'étude de Maître TRANBOUZE-LIVET au Coteau.

→ Approbation du conseil municipal à l'unanimité. Se renseigner sur le coût des frais de notaire.

5. AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEFENDRE LA COMMUNE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

L'agent technique a attaqué la Commune devant le tribunal administratif suite à un avertissement qui lui avait été donné par Monsieur CIMETIERE. Il estime que cet avertissement ne respecte pas la procédure et qu'il n'est pas justifié. Il faut que le Conseil Municipal autorise le Maire, par une délibération, à défendre et représenter la Commune au Tribunal administratif.

→ Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

6. DEMANDE DE DEGREVEMENT FACTURE D'EAU POUR 2 ADMINISTRES

La SDEI a envoyé en mairie 2 dossiers de demande de dégrèvement pour des administrés qui ont eu une fuite d'eau. Une part des factures d'eau revient à la mairie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un dégrèvement de 40 % du reste à charge, c'est-à-dire après le dégrèvement appliqué par la SDEI. Cela correspond à un dégrèvement de 50 m³ pour l'un et 188 m³ pour l'autre.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à ces personnes pour leur expliquer le geste fait par la commune.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du RPIC Lay / Neaux, les activités périscolaires auront lieu le jeudi après-midi (suite au nouveau décret du 8 mai). Deux intervenants sont proposés : l'ASAJ et l'école intercommunale de musique. Une réunion à ce sujet est prévue le 4 juin à 20 h 30 en mairie de Neaux.

- Il est proposé d'acheter un défibrillateur pour le mettre à l'extérieur de la salle d'animation. Le coût serait d'environ 1 930 € ; Michel CHARTIER peut subventionner cet achat à hauteur de 60 %. Le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion.

- Monsieur DEPIERRE demande s'il peut faire des promenades en calèche pour la fête patronale, comme chaque année → Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

- Il est proposé de supprimer le droit de place qui était réclamé aux forains lors de la fête patronale → Approbation du conseil municipal à l'unanimité. Mais il faudra tout de même leur demander des justificatifs (attestation d'assurance pour les manèges ...)

- Un devis de la société AGITHERM est proposé pour 200.40 € pour rajouter des têtes de réglage du chauffage pour la mairie → Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

- Mathieu ARSALE est allé à une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord et il a voté contre tout ce qui proposé car tout était fait d'avance.

- Jusqu'à présent, la commune remboursait les frais de transport scolaire pour les enfants qui vont à l'école à Lay. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de continuer.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 2 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 JUILLET 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le seize juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absente excusée : Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Programme voirie 2014-2015-2016 / Groupement de commandes / Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes avec la CoPLER pour les travaux de voirie 2014-2015-2016. Un marché public a été lancé par la CoPLER et 3 entreprises ont présenté une offre et ont obtenu les notes suivantes :

- EUROVIA DALA :	19.97/20
- COLAS :	19.20/20
- EIFFAGE TVX TP :	18.90/20

C'est donc l'entreprise EUROVIA DALA qui a obtenu la meilleure note et la commission d'appel d'offre propose de la retenir.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

3. Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Une CLECT est mise en place au niveau de la CoPLER. Son rôle est de statuer sur le montant des attributions de compensation de la taxe professionnelle au moment du passage en FPU et à chaque nouveau transfert de compétence. Chaque commune de la CoPLER doit disposer d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Représentant titulaire : Fabienne BEAUJEU

Représentant suppléant : Marie-Jeanne BLANDIN

Point rajouté à l'ordre du jour :

Il est proposé de prendre une décision modificative (la n°2) afin de passer l'achat du défibrillateur en investissement. Pour cela, il faut faire un virement de crédits de 2 332 € du compte 2315 (immobilisations en cours) vers le compte 2188 (autres immobilisations corporelles).

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

4. Questions diverses

- Des devis sont présentés au Conseil Municipal concernant l'achat d'une cureuse de fossés.
- Un aménagement du préau de l'ancienne école est envisagé afin de ranger le tracteur ainsi que du matériel communal.
- Un projet d'aménagement du bord de la RN7 devant la boulangerie et le Relai de l'Ecoron est présenté.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 3 septembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le trois septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la demande de subvention voirie 2015 au Conseil Général → Approuvé à l'unanimité.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du Syndicat Rhône Loire Nord

Le Syndicat Rhône Loire Nord a récemment changé de locaux, et de ce fait, il doit procéder à une modification de l'article 3 de ses statuts. Le siège social est situé désormais à la Mairie de Bourg-de-Thizy (et non plus à la Mairie de Thizy).

Le Conseil Syndical s'est prononcé le 6 mai 2014 sur le projet de modification. La commune étant membre du Syndicat, le Conseil Municipal a 3 mois pour donner son avis.
→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

3. Décision modificative n° 3 sur le budget communal

Il a été décidé d'acheter un girobroyeur et une cureuse de fossés pour 8 200 € TTC. Ces acquisitions n'étant pas prévues au budget, il convient de prendre une décision modificative (la n° 3) et d'effectuer un virement de crédits de 8 200 € du compte 2315 (installations, matériel et outillage techniques) au compte 21578 (autre matériel et outillage de voirie).

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

4. Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Suite aux élections municipales, les membres de la CCID doivent être renouvelés. Il convient de nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Cette liste a déjà été transmise aux Impôts mais elle doit être validée par le Conseil Municipal.

La CCID se réunit une fois par an, en début d'année et donne son avis sur le classement des habitations dans différentes catégories pour le calcul de l'impôt.

<i>COMMISSAIRES TITULAIRES</i>	<i>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</i>
MONDIERE Guy Les Roches 42470 NEAUX	GIVRE Dominique Monceau 42470 NEAUX
BEAUJEU Fabienne Les Carrières 42470 NEAUX	MEYRIEUX Nicole La Vivre 42470 NEAUX
LAGOUTTE Christian Les Roches 42470 NEAUX	GUILLOT Jean Marc Lotissement de Valorges 42470 NEAUX
BERNAY Jean-Marc Les Carrières 42470 NEAUX	DAVID Nathalie Pirotte 42470 NEAUX
DAVID Sandrine La Roseraie 42470 NEAUX	POLETTE Robert Marnanthon 69550 SAINT JEAN LA BUSSIÈRE
DALLERY Marie-Thérèse La Vivre 42470 NEAUX	PELOSSE René La Vivre 42470 NEAUX

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

5. Modification des tarifs de la régie pour la cantine scolaire

Il existe une régie pour encaisser les recettes des repas de cantine du RPIC Lay/Neaux. Le coût d'un repas est de 4.70 €. La commune prend à sa charge 2 € et facture aux familles 2.70 €. A la demande de la mairie de Lay, il est demandé de modifier les tarifs pour les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants à l'avance, c'est-à-dire :

- 4.20 € pour le repas annulé mais non notifié à la personne responsable indiquée dans le règlement
- 4.70 € inscription exceptionnelle suivant la procédure indiquée dans le règlement

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

La Mairie de Lay n'applique pas le même tarif que celle de Neaux : les repas sont facturés aux familles 3.50 € et la commune prend à sa charge 1.20 €. La Mairie de Lay demande s'il est possible de faire de même. → Refus du Conseil Municipal à l'unanimité

6. Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Les personnes qui installent un abri de jardin soumis à déclaration préalable sont redevables de la taxe d'aménagement. Il est possible de les exonérer.

Le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion car il souhaite avoir davantage d'informations sur le calcul de cette taxe pour avoir une idée du montant que cela représente.

7. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013

Le Syndicat Rhône Loire Nord établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Il reporte sa décision à la prochaine réunion. En effet, certains conseillers informent qu'ils ont des problèmes concernant la qualité de l'eau potable chez eux (présence de boue). Ils souhaitent étudier davantage le rapport avant de se prononcer.

8. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2013

La commune établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui doit être présenté au Conseil Municipal. → Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

9. Modification des tarifs communaux pour 2015

Les tarifs 2014 sont présentés. Le Conseil Municipal reporte sa décision sur les tarifs 2015. En effet, il est demandé un bilan des locations des salles faisant apparaître ce qu'elles rapportent et ce qu'elles coûtent à la commune.

De plus, la location de vaisselle avec les salles doit être clarifiée. En effet, il serait plus pratique que la commune ait la gestion complète de la vaisselle, ce qui n'est pas le cas actuellement (partage avec le Comité des fêtes qui remplace la vaisselle manquante).

Il serait peut-être intéressant d'étudier le changement de compteur EDF à la salle d'animation (EJP).

Il faudrait revoir avec l'architecte de Créa'Eco le problème de ventilation dans la salle des associations.

Il est demandé de mettre un panneau stationnement interdit derrière la porte de cuisine de la salle d'animation lors des locations.

Point rajouté à l'ordre du jour : demande de subvention voirie 2015 au Conseil Général

Préalablement, les travaux qui auront lieu en 2014 sont présentés. Ils devraient débiter aux environs du 15 septembre :

- Aménagement devant les commerces de la RN 7	→ 28 247.89 € TTC
- Haut de la RN 7	→ 23 456.95 € TTC
- Rue derrière la mairie	→ 8 021.63 € TTC
- Chemin Denoyel	→ 14 445.43 € TTC
- Chemin Montceau	→ 6 846.19 € TTC
- Chemin Les Terroliers	→ 2 172.22 € TTC
TOTAL	83 190.31 € TTC

Demandes de subvention voirie 2015 :

- Voirie communale et rurale	
• Chemin Foa	→ 26 996.02 € TTC
• Chemin Redin	→ 15 408.00 € TTC
TOTAL	42 404.02 € TTC
- Amendes de police	
• Long RN 7	→ 21 766.03 € TTC
• Haut RN 7	→ 23 456.95 € TTC
TOTAL	45 222.95 € TTC

Les travaux sur le Haut de la RN 7 feront l'objet d'une demande de subvention sur 2015 par anticipation, pour être réalisés en 2014.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 8 OCTOBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 8 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==**==**==**==**==

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale (pour l'achat d'une voiture)
 - Demande de subvention au Conseil Général - enveloppe voirie 2014 Murs et Ponceaux (pour les travaux sur le pont avec Pradines)
 - Décision modificative n° 4 sur le budget primitif communal 2014
- Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN).

2. Modification des tarifs communaux pour 2015

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un membre du Conseil Municipal effectue les états des lieux des salles avec remise des clés, à la place de Michel TISSOT. Nicole MEYRIEUX et Marie VIDAL acceptent de s'en occuper.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Deux tableaux faisant le bilan des locations des salles, ainsi que le bilan des dépenses et des recettes sont distribués aux conseillers.

Un état des lieux sera désormais réalisé avant et après les locations par les associations de la commune, ce qui n'était plus le cas.

Il est proposé de réaliser une charte avec les associations de la commune, rappelant que la salle est mise à leur disposition gracieusement, mais qu'il convient de la rendre propre.

Le Comité des Fêtes mettra par écrit l'accord oral qui avait été trouvé avec la commune sous le mandat précédent : La commune perçoit les recettes des locations de vaisselle (la vaisselle appartient au Comité des Fêtes) et en contrepartie l'association peut disposer de la salle gratuitement.

Les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2015 seront les suivants :

<i>INTITULÉS</i>	<i>TARIFS (au 1er janvier 2015)</i>
Location salle d'animation (pour 150 personnes)	
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220.00 €
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250.00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380.00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440.00 €
Réunions	100.00 €
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50.00 €
Nettoyage (si non effectué)	120.00 €
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5.00 €
Caution pour location 1 table + chaises	50.00 €
Une caution sera demandée pour toute location	500.00 €
Location salle des associations (pour 40 personnes)	
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80.00 €
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100.00 €
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100.00 €
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120.00 €
Caution pour location	250.00 €
Concessions cimetièrè	
Pour 15 ans	100.00 €
Pour 30 ans	200.00 €
Pour 50 ans	300.00 €
Participation raccordement assainissement	1 400.00 €
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5.00 €
Photocopie	0.25 €

Droit de place	
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20.00 €
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine

3. Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin

Les personnes qui installent un abri de jardin soumis à déclaration préalable sont redevables de la taxe d'aménagement. Il y a une part communale et une part départementale. Il est possible de les exonérer de la part communale ; soit totalement, soit partiellement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2015.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013

Le Syndicat Rhône Loire Nord établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'adopte pas ce rapport. En effet, certains habitants de la commune ont des problèmes concernant la qualité de l'eau potable chez eux (présence de boue, mauvais goût, mauvaise odeur).

5. Conseil Municipal d'enfants

Le but de ce projet serait de permettre aux enfants de la commune de se connaître ; ce qui n'est pas le cas actuellement. En effet, comme il n'y a plus d'école à Neaux, les enfants sont dispersés dans de nombreuses écoles.

De la documentation sur les conseils municipaux d'enfants sera envoyée par mail aux conseillers. Un article à ce sujet pourrait être présenté dans le prochain Petit Noalien, afin d'informer les enfants et leurs parents.

Monsieur le Maire souhaite que ce projet ne commence que l'année prochaine.

Points rajoutés à l'ordre du jour :

↳ Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale pour l'achat d'une voiture

Une voiture a été achetée par la commune. Il s'agit d'un Renault Kangoo qui servira à aux élus ainsi qu'au personnel communal. Le coût de cette acquisition est de 6 600 € HT, soit 7 920 € TTC. La commune peut solliciter une subvention au Conseil Général au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale 2014 (60 % du montant HT) → Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

↳ Demande de subvention au Conseil Général au titre de l'enveloppe voirie 2014 – Murs et Ponceaux

Monsieur le Maire informe de la possibilité de demander au Conseil général une subvention concernant l'enveloppe voirie 2014 – Murs et Ponceaux, pour les travaux situés sur le Pont du Rhins au lieu-dit « La Blanchisserie » sur les communes de Pradines et Neaux.

Le coût total, pour les deux communes (estimatif établi par le contrôleur ingénierie du Conseil Général Jean-Marc RAFFIN) serait de 34 869.60 € HT soit 41 843.52 € TTC. Le coût sera divisé par deux pour chaque commune, soit pour Neaux un montant de 17 434.80 € HT, soit 20 921.76 € TTC.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

↳ Décision Modificative n° 4 sur le budget primitif communal 2014

Monsieur le Maire informe que des virements de crédits sont nécessaires :

- 7 920 € du compte 2315 (travaux en cours) vers le compte 21571 (matériel roulant) pour l'achat de la voiture.

- 3 776 € du compte 2315 (travaux en cours) non affectés au compte 2315 (travaux en cours) opération 50 (voirie) pour la création de 2 délestés, ainsi que la réfection d'enrobée sur le pont avec Pradines.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 5 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Nicolas CHAPON - Armelle GANDRÉ

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. SIEL - Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'énergie

Le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) propose aux communes membres qui le souhaitent de constituer un groupement d'achat d'énergie pour le gaz et/ou l'électricité. Pour cela, une convention doit être approuvée par délibération du Conseil Municipal avant le 10 décembre.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité pour l'électricité (la commune n'étant pas concernée par le gaz).

3. Point sur les finances : état des crédits consommés par rapport aux prévisions budgétaires

Un état des crédits consommés a été envoyé aux conseillers avec la convocation, pour les différents budgets.

La commission des finances a rencontré Monsieur GRESSER, le trésorier, et fait un compte rendu de cette entrevue. Il en ressort que la commune a un taux d'endettement par habitant inférieur à la moyenne départementale. Les taux des différentes taxes locales (taxe d'habitation et taxe foncière) sont en revanche assez élevés par rapport à la moyenne départementale. Il n'y a donc pas beaucoup de marge pour les augmenter.

4. Décision modificative n° 5 sur le budget primitif communal 2014

Des rondins en bois ont été achetés pour refaire les escaliers en descendant vers le terrain de boules, ainsi que pour faire des barrières. Il est possible d'affecter cette dépense en investissement. Or, elle n'avait pas été prévue au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative pour un virement de crédits de 1 626 € du compte 2315 au compte 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques).

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Il est signalé qu'à cet endroit, il y a des morceaux de ferraille qui dépassent. Il faut prévoir de les faire enlever par l'agent technique.

5. Désignation d'un correspondant défense

Le ministère de la défense demande qu'au sein de chaque conseil municipal soit désigné un correspondant défense dont le rôle est la sensibilisation des habitants aux questions de défense. Des informations à ce sujet lui parviendront régulièrement du ministère. Marie VIDAL est volontaire et monsieur le Maire propose de la désigner.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

6. Désignation d'un correspondant local autonomie

Le Conseil Général demande que soit désigné au sein du Conseil Municipal un correspondant autonomie. Son rôle est de faire le relais des informations auprès des publics âgés et handicapés. Marie-Jeanne BLANDIN est volontaire.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

7. Point sur l'éclairage public

Plusieurs points lumineux seront à remplacer sur la commune. Il s'agit des lampes à vapeur de mercure. Ils sont majoritairement situés route Napoléon. La possibilité d'en supprimer certains est envisagée. Mais il faut d'abord en parler aux riverains concernés.

Sur la commune de Régny, des points lumineux à vapeur de mercure ont été remplacés par des solaires. Ce n'est pas le SIEL qui a réalisé les travaux, et il semblerait que le coût ne soit pas plus élevé. Monsieur le Maire se renseignera auprès du Maire de Régny.

8. Point sur les commissions

Monsieur le Maire souhaite qu'un retour des commissions lui soit fait ainsi qu'au Conseil Municipal.

- Voirie : Les travaux d'investissement prévus ont été réalisés. Leur coût est d'environ 83 000 € TTC.

- Bâtiments communaux : la commission n'a pas encore commencé. Des devis ont été demandés pour l'agrandissement du préau de l'ancienne école afin d'y ranger davantage de matériel. Mais nous n'en avons encore reçu aucun.

- Animation, jeunesse, communication : le prochain novalien est en cours. La commission se réunira le mercredi 19 novembre à 20 h pour le montrer au vidéoprojecteur.

Il faut penser à préparer l'arbre de Noël des enfants. Monique GUILLOT a laissé des notes sur ce qui était fait au mandat précédent.

- Fleurissement : il reste les pensées à commander et à planter.

- Urbanisme : une réunion serait à programmer avec Monsieur le Maire de Fourneaux et /ou avec Vincent ROGER qui gère le service urbanisme à la CoPLER.

- La création d'une commission Enfance et Jeunesse est proposée. Elle regrouperait le RPIC avec Lay, le transport scolaire, les travaux d'activités périscolaires, le projet de garderie avant et après le transport scolaire, le conseil municipal d'enfants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

Monsieur le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle A 909 située « L'Etang ».
- Une proposition d'augmentation de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour l'agent technique.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.
Sandrine DAVID précise qu'un article sur la vente de chaises de l'ancienne école devait paraître dans le prochain novalien, mais il a été oublié. Il paraîtra donc dans le bulletin suivant.

2. Approbation de la convention avec le Conseil Général pour l'assistance technique en matière de voirie communale

Le Conseil Général propose de signer une convention afin d'aider la commune dans le domaine de la gestion de la voirie communale, à compter de 2015.

→ Refus du Conseil Municipal à l'unanimité, car le coût est jugé trop élevé, et il semblerait qu'il soit ensuite difficile de revenir en arrière.

3. Point sur l'état du mur à côté de la maison des associations

L'enduit réalisé sur ce mur par l'entreprise Perret Dubanchet se fissure à plusieurs endroits. Il a été réalisé en 2012 à la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment.

Les élus du mandat précédent avaient décidé d'enduire ce mur malgré l'avis contraire de Monsieur Dubanchet et de l'architecte en charge des travaux.

Il reste une retenue de garantie à débloquent à l'entreprise Perret Dubanchet, ainsi qu'une à l'architecte. Les élus du mandat précédent ne souhaitent pas les débloquent tant que l'affaire ne serait pas réglée.

Un expert désigné par l'assurance de la commune est venu sur place et il ne remet pas en cause le travail fourni par l'entreprise Perret Dubanchet.

Cette dernière préconise d'enlever l'enduit et de réaliser un rejointoiement des pierres (solution qu'elle avait proposée au départ, ainsi que l'architecte) mais non retenue par les élus. Le coût de ces travaux est estimé à environ 2 500 €).

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil à ce sujet.

Le Conseil Municipal décide de débloquer les retenues de garantie à l'entreprise Perret Dubanchet et à l'architecte. Ils verront par la suite ce qui sera fait sur le mur en fonction de la dégradation de l'enduit.

Point rajouté à l'ordre du jour : Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle A 909 située « L'Etang »

Une DIA a été reçue en Mairie concernant la parcelle A 909 située « L'Etang ».
→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

Point rajouté à l'ordre du jour : proposition d'augmentation de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour l'agent technique

Marie-Jeanne BLANDIN qui est la référente de l'agent technique propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant de son IAT. Il est actuellement au coefficient 1 et il est proposé de lui attribuer le coefficient 1.5.

→ Le Conseil Municipal décide, par 9 voix CONTRE et 5 voix POUR (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL) de ne pas augmenter le montant de l'IAT attribué à l'agent technique.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 21 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.